Nations Unies A/56/140

Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 39 de la liste préliminaire*
Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Sur la recommandation du Sommet mondial pour le développement social, l'Assemblée générale a décidé en 1995 d'organiser une session extraordinaire en 2000 pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble des résultats du Sommet et pour arrêter des initiatives nouvelles en faveur du développement social.

2. La vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation » s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 26 juin au 1er juillet 2000 et a abouti à l'adoption d'un document final intitulé « Nouvelles initiatives de développement social » (résolution S-24/2).

3. Le présent rapport a été établi comme suite à la résolution 55/46 de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 2000, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-sixième session un rapport sur la question intitulée « Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ». On se souviendra qu'un rapport du Secrétaire général sur la question avait été soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session (A/55/344). Le présent rapport donne certaines informations sur les activités de suivi qui ont été menées depuis la publication du rapport considéré, en vue de donner suite au Sommet et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le rapport devrait être

* A/56/50.

01-44233 (F) 030801 060801
0144233

interprété à la lumière du rapport du Secrétaire général sur la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, dont l'Assemblée est également saisie à la session en cours.

4. Dans le cadre de l'examen et de l'évaluation de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social, les États Membres ont soumis des rapports nationaux rendant compte des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans la suite donnée aux engagements pris à Copenhague en 1995. Des renseignements sur le suivi au niveau national ont été inclus dans le rapport détaillé du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (A/AC.253/13-E/CN.5/2000/2). L'information correspondante sur le suivi des résultats de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale mené par les gouvernements n'est pas encore disponible. Dans ce contexte, le présent rapport porte essentiellement sur les activités de suivi menées par les organes intergouvernementaux compétents des Nations Unies et au sein du système des Nations Unies afin de mettre en oeuvre les nouvelles initiatives de développement social adoptées à la session extraordinaire.

II. Aperçu des activités de suivi menées par les organes intergouvernementaux

Assemblée générale

5. À la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, le débat sur le point de l'ordre du jour intitulé « Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ce sujet » a eu lieu lors de deux séances, tenues le 31 octobre 2000. Au total, 39 orateurs ont pris la parole afin d'évaluer les résultats de la session extraordinaire et de rendre compte des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans la suite donnée au Sommet et à la session extraordinaire. Les orateurs ont salué les nouvelles initiatives de développement social adoptées à la session extraordinaire comme étant susceptibles de maintenir la dynamique créée lors du Sommet en 1995, quand il avait été fermement décidé de placer le développement social au centre du débat politique international. La session extraordinaire avait permis de replacer les questions essentielles faisant l'objet de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action (élimination de la pauvreté, création d'emplois et intégration sociale) dans le contexte plus contemporain de la mondialisation et des enjeux connexes.

6. Plusieurs déclarations ont souligné combien les résultats du Sommet du Millénaire et ceux de la vingt-quatrième session extraordinaire étaient complémentaires. La Déclaration du Millénaire était résolument axée sur les questions relatives au développement social et avait réaffirmé l'objectif, adopté à l'échelle internationale lors de la session extraordinaire, de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population vivant dans la misère. La proposition du Conseil économique et social de lancer une campagne mondiale pour éliminer la pauvreté a été présentée dans cette optique. Les orateurs ont également noté que le document final de la session extraordinaire était dans une certaine mesure novateur, notamment parce qu'il mettait l'accent sur la réduction de l'instabilité financière internationale et préconisait une analyse rigoureuse des sources de financement du développement social nouvelles et novatrices, deux questions qui seraient des thèmes majeurs de la Conférence internationale sur le financement du développement. Les autres résultats importants

de la session extraordinaire étaient notamment les suivants : réaffirmation du rôle fondamental de l'État dans la promotion du développement social; appel à l'élaboration d'une stratégie internationale de l'emploi; et mention faite de la responsabilité sociale des entreprises, du VIH/sida, de la fourniture des médicaments essentiels à un prix abordable et des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les droits fondamentaux des travailleurs.

7. L'Assemblée générale a adopté une résolution, qui était principalement une résolution de procédure (résolution 55/46) sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la session extraordinaire, dans laquelle elle a notamment invité tous les acteurs du système des Nations Unies et les autres instances intergouvernementales concernées à prendre en priorité toutes les mesures nécessaires pour qu'il soit effectivement donné suite au Sommet et à la session extraordinaire.

Conseil économique et social

8. À sa vingt-quatrième session extraordinaire, l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social de continuer à évaluer régulièrement, par l'intermédiaire de la Commission du développement social, la suite donnée au Sommet et à la session extraordinaire. C'est principalement la Commission du développement social qui assure le suivi de fond du Sommet et de la session extraordinaire (voir plus loin), mais le Conseil examine régulièrement la question relative à la promotion du suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social et domaines connexes. Dans ses conclusions concertées 2000/2[1], le Conseil a notamment noté que les futurs bilans des conférences devraient être établis d'une manière coordonnée et qu'il était nécessaire de veiller à ce qu'un trop grand nombre de processus ne soient pas en cours simultanément. Dans ce contexte, le Conseil examinera, à sa session de fond de 2001, les différentes formules en vue d'améliorer le suivi des conférences au niveau intergouvernemental (voir E/2001/73).

9. À la vingt-quatrième session extraordinaire, l'Assemblée générale a invité expressément le Conseil économique et social à regrouper les actions et les initiatives menées comme suite au Sommet, à la session extraordinaire et à la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), et les recommandations énoncées dans leurs documents finals respectifs, en vue de lancer une campagne mondiale pour éliminer la pauvreté. À sa session de fond de 2001, le Conseil sera saisi d'une note du Secrétariat (E/2001/84) proposant le lancement d'une campagne mondiale axée sur deux actions clefs : regrouper et coordonner les initiatives existantes au sein de la communauté internationale en matière de lutte contre la pauvreté et lancer une grande campagne de sensibilisation. L'idée d'une campagne mondiale de lutte contre la pauvreté a été examinée par le Comité administratif de coordination, qui a notamment recommandé que le système des Nations Unies complète et affine les données dont il dispose sur la pauvreté et que chaque organisme au sein du système entreprenne une analyse de la contribution de ses programmes à la réalisation des objectifs fixés en matière d'élimination de la pauvreté.

Commission du développement social

10. La trente-neuvième session de la Commission du développement social s'est tenue à New York du 13 au 23 février 2001. La Commission a examiné deux ques-

tions au titre de son ordre du jour et de son programme de travail pluriannuel, à savoir le thème prioritaire intitulé « Amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation » et le sous-thème intitulé « Rôle du volontariat dans la promotion du développement social ». En outre, la Commission a adopté un programme de travail pluriannuel pour la période 2002-2006.

11. La Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la protection sociale et la réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation (E/CN.5/2001/2), qui avait été établi à l'issue de deux réunions d'un groupe d'experts. La première réunion, tenue à Berlin du 10 au 12 octobre 2000, s'intitulait « Au-delà des filets de sécurité : le défi de la protection sociale à l'heure de la mondialisation », et la deuxième, tenue au Cap (Afrique du Sud) du 30 octobre au 1er novembre 2000 avait pour thème « Faire face à la détresse : schémas traditionnels et modernes de protection sociale dans le contexte du développement ». Le rapport donne un aperçu des différentes approches et définitions de la protection sociale, examine les problèmes actuels que doivent s'efforcer de résoudre les systèmes de protection sociale dans différentes régions du monde, dans un contexte de mondialisation et compte tenu d'autres éléments de la conjoncture mondiale, et présente un certain nombre de recommandations à mettre en oeuvre aux niveaux national et international en vue de renforcer la protection sociale.

12. À la vingt-quatrième session extraordinaire, l'Assemblée générale a préconisé que les expériences et les pratiques optimales relatives à la création et l'amélioration des systèmes de protection sociale soient mises en commun. La discussion sur la protection sociale et le débat d'experts de la trente-neuvième session de la Commission du développement social ont engendré un environnement constructif dans lequel les représentants gouvernementaux et les experts ont échangé leurs expériences nationales et ont discuté des obstacles à l'amélioration de la protection sociale et à la réduction de la vulnérabilité dans différents contextes. La Commission a adopté une décision dans laquelle elle reconnaissait la nécessité de mener d'autres analyses et travaux de recherche et de multiplier les échanges de vues, et a décidé d'étudier la possibilité d'examiner de nouveau cette question lors d'une session future.

13. En ce qui concerne le sous-thème, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter une résolution sur le volontariat et le développement social dans laquelle, entre autres, elle se félicitait de l'action des Volontaires des Nations Unies en tant que centre de coordination pour l'Année internationale des Volontaires; encourageait les gouvernements à soutenir le volontariat en créant un ensemble de conditions favorables, à prendre en compte le volontariat dans leurs plans de développement national et à examiner tous les moyens d'inciter davantage de personnes à participer à des activités volontaires; et encourageait les organismes des Nations Unies à continuer à soutenir le volontariat au service du développement social.

14. La Commission a adopté un programme de travail pluriannuel pour la période 2002-2006 (voir plus loin), axé sur plusieurs des thèmes centraux figurant dans les documents finals du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :

2002 : Intégration des politiques sociales et économiques
(aspects sociaux des politiques macroéconomiques; évaluation sociale en tant qu'outil de politique; et dépenses sociales en tant que facteur de productivité, notamment)

2003 : Coopération nationale et internationale pour le développement social
(mise en commun des expériences et des pratiques en matière de développement social; établissement de partenariats pour le développement social; responsabilité sociale du secteur privé; impact des stratégies de l'emploi sur le développement social; et politiques et rôle des institutions financières internationales et leur effet sur les stratégies nationales de développement social, notamment)

2004 : Amélioration de l'efficacité du secteur public

2005 : Examen de nouvelles mesures d'application des résultats du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (sous réserve de la décision que prendra le Conseil économique et social à sa session de fond de 2001)

2006 : Examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

15. Les modalités exactes de l'examen décennal par la Commission (2005) de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale n'ont pas encore été arrêtées. Comme indiqué précédemment, le Conseil économique et social doit entreprendre, à sa session de fond de 2001, un examen de l'application et du suivi coordonnés des résultats de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'examen décennal de la Commission tel qu'il est prévu.

III. Activités de suivi menées au sein du système des Nations Unies

16. La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, ainsi que les nouvelles initiatives de développement social adoptées à la session extraordinaire, indiquent clairement que ce sont avant tout les gouvernements qui doivent assurer le développement social et le bien-être de leur population. Il a toutefois été aussi reconnu qu'un grand nombre d'engagements et d'initiatives nécessitaient une action concertée au niveau international et notamment un suivi de la part des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations sur les initiatives prises à ce titre par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies mais aussi à l'échelle du système des Nations Unies.

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

17. Au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, c'est à la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales que revient la responsabilité de contribuer à la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet et de la session extraordinaire et d'assurer le secréta-

riat des organes intergouvernementaux intéressés. Le Département est chargé d'assister et d'encourager les gouvernements, la société civile et le secteur privé, tout comme les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dans leurs activités de suivi. Outre son rôle d'interlocuteur et de coordonnateur au sein du système des Nations Unies, le Secrétariat a lui-même adopté un certain nombre de mesures pour donner suite aux engagements pris au Sommet et à la session extraordinaire.

18. En réponse à l'appel en faveur de la mise en place de mécanismes de suivi des répercussions sociales des politiques macroéconomiques, lancé par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire, le Département a cofinancé une étude de l'impact de la libéralisation externe sur les performances économiques et la politique sociale qui comprenait des études de cas réalisées dans neuf pays : Argentine, Colombie, Cuba, Fédération de Russie, Inde, Mexique, République de Corée, Turquie et Zimbabwe. En mars 2001, le Secrétariat a organisé, avec le Département du développement international du Royaume-Uni, une réunion sur l'intégration des politiques sociales et économiques qui a été l'occasion pour les participants de confronter leurs expériences et leurs pratiques optimales en matière d'intégration des politiques sociales et économiques, notamment dans le contexte de la mondialisation et des débats relatifs à l'architecture financière internationale. Ces activités contribueront également aux préparatifs de la quarantième session de la Commission du développement social dont le thème prioritaire sera l'intégration des politiques sociales et économiques.

19. Le Département des affaires économiques et sociales lancera un projet de forum international pour le développement social qui sera financé au moyen de contributions volontaires. Poursuivant sur la lancée des Séminaires de Copenhague pour le progrès social organisés par les autorités danoises entre 1996 et 1999 dans le cadre du suivi du Sommet, il rassemblera les principaux protagonistes tant publics que privés, du processus de développement, pour débattre des politiques et moyens de coopération susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs du Sommet et de la session extraordinaire.

20. Dans le cadre des activités de coopération technique du Département, une série de réunions sous-régionales sur le renforcement des capacités et de la constitution de réseaux se tient actuellement pour mieux faire connaître les objectifs du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et encourager leur réalisation. La première a eu lieu au Guatemala, avec la participation des représentants des gouvernements et de la société civile des pays hispanophones d'Amérique centrale et des Caraïbes. La deuxième, qui visait à appuyer le renforcement des capacités et le développement humain dans les pays de la CEI, s'est tenue à Moscou. D'autres ont été organisées à Séoul (« Atelier interrégional sur la mobilisation des ressources pour le développement social »), à Nairobi (« La coopération inter et intrarégionale en vue d'encourager l'adoption de mesures et pratiques efficaces en matière de développement social : un moyen de confronter les expériences asiatique et africaine » à Harbin (Chine) (« Constitution de réseaux et renforcement des capacités en faveur du développement social en Asie du Nord-Est ») et à Lhassa (région autonome du Tibet, Chine) (« Atelier interrégional sur l'élimination de la pauvreté et la protection de l'environnement»). Ces réunions répondent à une forte demande locale, nationale et régionale de données détaillées sur les conclusions et les priorités du Sommet et de la session extraordinaire et sont pour les pays l'occasion de faire connaître leurs

meilleures pratiques et partager leurs expériences, et de débattre des principaux obstacles auxquels ils se heurtent pour promouvoir le développement social.

21. L'un des grands thèmes de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale était l'importance que revêtait la mobilisation de ressources supplémentaires en vue du développement social. Au niveau international, la session extraordinaire a, entre autres recommandations, appelé à la réalisation d'une étude rigoureuse sur les nouvelles sources de financement, tant privé que public, des programmes de développement social et d'élimination de la pauvreté. Dans le cadre des activités de suivi de la Déclaration du Millénaire et des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement, un Groupe de haut niveau sur le financement du développement, présidé par M.Ernesto Zedillo, ancien Président du Mexique, et composé de plusieurs anciens ministres des finances et d'autres personnalités a été créé. Son rapport, publié le 28 juin 2001 (voir A/55/1000), porte sur cinq problèmes essentiels – la mobilisation de ressources nationales, le commerce, les courants de capitaux privés, la coopération internationale pour le développement et les problèmes systémiques – et contient une série de recommandations formulées en vue de favoriser la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

22. Le Département a récemment établi le texte définitif du *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 2001*, qui traite des principales questions de développement social abordées lors du Sommet et de la session extraordinaire. Il contient une analyse complète – du point de vue social – des grands événements de ces dernières années. Le thème intersectoriel du rapport est l'équité dans le contexte de l'évolution des tendances socioéconomiques; des cadres institutionnels; des conditions de vie, des phénomènes de vulnérabilité et de la protection sociale; et des bouleversements sociaux. Le rapport sera soumis au Conseil, à sa session de fond de 2001, et à la Troisième Commission, à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

23. Dans le cadre de l'action menée par le Département pour lutter contre la pauvreté, notamment en tant que coordonnateur de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, des consultations portant sur la proposition de la session extraordinaire de créer un fonds mondial de solidarité ont été engagées. Conformément à la résolution 55/210 de l'Assemblée générale, une note verbale a été envoyée à tous les États Membres pour les inviter à faire connaître leurs vues sur la question. Les organismes du système des Nations Unies ont également été invitées à donner leur point de vue. Le résultat de ces consultations figure dans le rapport du Secrétaire général sur la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

Système des Nations Unies

24. Depuis la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétariat s'est efforcé en priorité d'améliorer la coordination des activités entreprises par le système des Nations Unies pour donner suite à la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, ainsi qu'aux nouvelles initiatives de développement social.

25. Une consultation interinstitutions avec la participation de représentants de plus de 20 organismes, fonds et programmes a été organisée à New York, le 1er novem-

bre 2000. Elle a servi de cadre officieux pour l'établissement de rapports sur les plans et programmes de suivi de l'application de certaines décisions et recommandations et l'examen des nouvelles mesures à prendre en ce qui concerne les thèmes intersectoriels.

26. Dans une lettre datée du 3 août 2000, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a prié les responsables de tous les organismes, fonds et programmes compétents du système des Nations Unies de faire rapport sur les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la réalisation des objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague et des nouvelles initiatives de développement social adoptées à la session extraordinaire. Suite à cette demande, le Département a reçu au total 18 rapports, d'organismes des Nations Unies[2] sur les mesures prises à ce jour. Il s'en est inspiré pour élaborer une note d'information contenant un résumé de leurs conclusions qui a été distribué aux États Membres à la trente-neuvième session de la Commission du développement social (Compilation of summaries of reports on the implementation of the outcome of the World Summit for Social Development and the twenty-fourth special session of the General Assembly provided by the United Nations system[3]).

27. Le recueil montre que presque tous les organismes du système ont mûrement réfléchi aux recommandations de la session extraordinaire. Il donne une série d'exemples concrets des différentes initiatives prises par les organismes, fonds et programmes pour les appliquer. Le nombre de ces initiatives à lui seul atteste la volonté du système des Nations Unies d'atteindre les objectifs fixés lors du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

28. La participation directe des organismes, fonds et programmes compétents à la réalisation des objectifs de la session extraordinaire est liée en partie à la contribution importante qu'ils ont apportée aux préparatifs de la session extraordinaire en soumettant notamment des rapports contenant des recommandations qui ont ensuite été prises en considération dans le projet de document final soumis à l'examen des États Membres. Il convient néanmoins de noter que beaucoup des activités signalées datent d'avant l'adoption des nouvelles initiatives de développement social. De ce point de vue, la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale a apporté un soutien politique aux activités en cours du système des Nations Unies qui ont pour but de favoriser le développement social pour tous.

29. On trouvera ci-après une sélection des principaux objectifs faisant l'objet de mesures de suivi énoncés dans les rapports des organismes du système des Nations Unies :

- Parvenir à réduire de moitié, d'ici à 2015, la part de la population vivant dans un état de pauvreté extrême en lançant une campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté, en plaçant la lutte contre la pauvreté au coeur du développement économique et social, en élaborant et en mettant en oeuvre des stratégies de croissance en faveur des pauvres, en intégrant les objectifs de la lutte contre la pauvreté dans les stratégies nationales de développement socioéconomique, et en accordant la priorité à l'investissement dans les domaines de l'éducation et de la santé, de la protection sociale et des services sociaux de base;

- Mettre en évidence les répercussions sociales des politiques macroéconomiques, y compris par le biais de l'élaboration de documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté;
- Renforcer l'architecture financière internationale et réduire les incidences négatives qu'ont les perturbations financières internationales sur la société et l'économie en promouvant des politiques intérieures bien conçues, de façon à créer et à maintenir un environnement macroéconomique et financier stable, en adoptant au niveau international des mesures de prévention et de gestion des crises, en encourageant la transparence et le sens des responsabilités au sein des institutions financières internationales et en améliorant la participation des pays en développement et des pays en transition à la prise des décisions économiques internationales;
- Soutenir l'intégration des pays en développement au système commercial multilatéral;
- Promouvoir les efforts visant à mobiliser des ressources supplémentaires aux fins du développement social aux niveaux national et international, notamment grâce à la mise en oeuvre de l'Initiative de Cologne en faveur des pays pauvres très endettés;
- Faire connaître et adopter les meilleures pratiques en matière de protection sociale;
- Réduire au maximum les conséquences humanitaires indésirables des sanctions;
- Renforcer les mécanismes de prévention des conflits et de consolidation de la paix, notamment par le biais de la fourniture d'une assistance humanitaire dans les situations d'après conflit de façon à contribuer à l'intégration sociale;
- Élaborer au niveau international une stratégie coordonnée en matière d'emploi;
- Mettre en oeuvre le Cadre d'action de Dakar relatif à l'éducation pour tous, adopté au Forum mondial sur l'éducation; promouvoir l'éducation en matière de droits de l'homme et élaborer un projet de plan d'action en vue d'une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation;
- Faire de la politique en matière de santé un instrument dynamique aux fins de la réduction de la pauvreté et de la promotion du développement économique et social, donner une dimension « santé » aux politiques et programmes des organismes des Nations Unies, promouvoir des partenariats entre les secteurs public et privé, tels que l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, de manière à soigner à moindre coût les maladies qui touchent plus particulièrement les populations des pays en développement, et se pencher sur la question des liens existant entre le commerce international et la santé;
- Renforcer les moyens dont disposent les pays et les organisations pour lutter contre le blanchiment d'argent, prévenir et réprimer la corruption, et combattre le crime organisé transfrontière, l'immigration clandestine et la traite des personnes;
- Soutenir les efforts faits pour mettre un terme à la pandémie mondiale de VIH/sida et, notamment, pour atteindre l'objectif consistant à réduire de 25 % l'incidence du sida parmi les jeunes dans 25 pays où cette maladie fait des ra-

vages, mettre en oeuvre le partenariat international contre le sida en Afrique; et soutenir les programmes nationaux de prévention du VIH/sida et de lutte contre la transmission du virus et ses conséquences;

- Apporter des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des rapatriés, notamment en assurant le rapatriement librement consenti des premiers et en faisant en sorte que les pays disposent des ressources nécessaires pour s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe de veiller à la protection et à la sécurité des réfugiés.

IV. Conclusion

30. La réalisation des objectifs fixés et des engagements pris au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale est une tâche de longue haleine qui suppose une action résolue de la part des gouvernements et de la communauté internationale, ainsi que des acteurs de la société civile et du secteur privé.

31. Le présent rapport met l'accent sur les activités de suivi entreprises au sein du système des Nations Unies, en particulier par les organismes, fonds et programmes qui en font partie. Le processus de coordination interorganisations engagé par le Département des affaires économiques et sociales, qui comprenait l'élaboration d'un recueil des rapports des divers organismes, montre bien que les organismes intéressés des Nations Unies ont mûrement réfléchi aux résultats de la session extraordinaire et contribué activement à leur application.

32. Le principal organe intergouvernemental des Nations Unies chargé du suivi du Sommet et de la session extraordinaire est la Commission du développement social. À sa quarantième session, qui se tiendra en février 2002, elle examinera la question de l'intégration de la politique économique et sociale, thème majeur des nouvelles initiatives de développement social adoptées à la session extraordinaire. Une série de réunions de groupes d'experts qui fourniront un appui technique à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur ce thème a été programmée. La première de ces réunions, qui portait sur les dépenses sociales en tant que facteur de productivité, s'est déroulée à San José du 11 au 13 juin 2001, grâce à l'accueil généreux et au financement de l'Institut d'aide sociale du Gouvernement costa-ricien. Deux autres réunions, l'une consacrée à l'évaluation sociale en tant qu'outil politique et l'autre aux aspects sociaux des politiques macroéconomiques, doivent avoir lieu dans le courant de l'année.

33. Il existe une certaine complémentarité entre le suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire, et celui d'autres grandes conférences et sommets des Nations Unies. Par exemple, la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) a réaffirmé l'objectif de la lutte internationale contre la pauvreté adopté à la session extraordinaire. D'autres mesures envisagées dans la Déclaration du Millénaire, notamment celles tendant à créer un cadre national et international favorable au développement et à la lutte contre la pauvreté, à stopper la propagation du VIH/sida et inverser la tendance actuelle, à encourager l'industrie pharmaceutique à rendre les médicaments essentiels plus accessibles et plus abordables, et à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, sont examinés plus avant dans les nouvelles initiatives de développement social adoptées à la session extraordinaire.

34. La Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se dérouler au Mexique en mars 2002, fera fond sur les travaux de la session extraordinaire qui visaient à formuler des recommandations en vue de l'adoption de nouvelles mesures, initiatives de mobilisation des ressources nationales et internationales aux fins du développement social. En outre, le Sommet mondial pour le développement durable, qui doit avoir lieu à Johannesburg en septembre 2002, approfondira une autre notion clef de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, ainsi que les nouvelles initiatives de développement social, à savoir l'importance que revêt la promotion d'un examen coordonné et simultané des politiques environnementales, économiques et sociales, qui contribuent toutes au développement durable et se renforcent mutuellement.

35. Il existe également un lien étroit entre la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de ceux de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui se tiendra à Madrid en avril 2002 et dont l'un des objectifs est de faire prendre en considération le vieillissement dans tous les programmes d'action mondiaux. Les engagements pris au Sommet et à la session extraordinaire établissaient un lien entre les grandes questions abordées et le bien-être des personnes âgées et ils seront repris en grande partie dans le Plan d'action international révisé sur le vieillissement, que doit adopter l'Assemblée mondiale.

36. La diversité et le caractère pluridimensionnel des questions relatives au développement social examinées à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale créent des chevauchements entre leur suivi et d'autres processus engagés au sein du système des Nations Unies. D'où l'importance d'un suivi efficace, intégré et coordonné au niveau national, au sein des organes intergouvernementaux de l'ONU et entre les organismes des Nations Unies compétents.

Notes

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 3* (A/55/3), chap. V.

[2] Département des affaires politiques, Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, secrétariat du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Université des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour le développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme alimentaire mondial, Fonds des Nations Unies pour la population, Bureau international du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et Organisation mondiale du commerce.

[3] La note d'information, ainsi que le texte intégral des rapports de certains organismes, sont disponibles sur le site : <http://www.un.org/esa/socdev/geneva2000/follow-up>.